

COMMUNIQUÉ CN 11 MARS 2010

Avis de tempête

Le Gouvernement et l'administration ont décidé de façon unilatérale et sans la moindre concertation avec les représentants des personnels :

- d'utiliser les badges électroniques servant au contrôle d'accès des sites pour s'assurer de la présence effective des agents sur leur lieu de travail ;
- d'instaurer un système permettant à la DSAC de vérifier la véracité des données portées par les contrôleurs sur leur carnet d'heures ;
- de mettre en place le service minimum sur des terrains qui n'y étaient pas soumis;
- d'augmenter considérablement le nombre d'astreintes dans les CRNA, en imposant en cas de grève, un service minimum égal à 50 % des secteurs qui auraient pu être normalement déclarés à la CFMU.

Ces décisions sont les conséquences, **malheureusement prévisibles**, de la publication du rapport de la Cour des comptes combinée à l'attitude des Bureaux nationaux des syndicats qui, en **masquant les risques** de 6 jours de grève nationale, ont ouvert la porte à des décisions gouvernementales arbitraires. L'excès a ainsi entraîné l'excès.

Le Comité national refuse que soient imposées aux contrôleurs ces mesures qui **mettent en doute le sens des responsabilités** du plus grand nombre, et **effacent les effets du droit de grève**.

L'absence de concertation avant cette prise de décisions et l'absence d'ouverture de la part de l'administration confirment **l'étendue des dégâts**, et amènent le Comité national à demander une **rupture nationale du dialogue social** (CTP, GT, etc...) à tous les échelons.

Le Comité National mandate le Bureau National pour **déposer immédiatement une alarme sociale nationale**, seul moyen d'ouvrir désormais un espace de discussion.

Le Comité national mandate le Bureau national pour ramener, par tous les moyens, les pouvoirs publics à davantage de discernement, **y compris en ayant recours à un préavis de grève de plusieurs jours**.

En s'inscrivant une dernière fois dans une démarche progressive, le SNCTA démontre son niveau de responsabilité. Il s'agit là d'une étape ultime de négociation.

Le Comité national se réunira le 18 mars prochain pour juger des résultats obtenus suite au dépôt de l'alarme sociale et décider de leurs conséquences immédiates.